



Agression au travaille

Par **Kimou**, le **22/02/2020** à **13:39**

Bonjour,

J'ai été victime d'une agression au travail. Est-ce que je peux porter plainte même si je n'ai pas de papiers ?

Merci.

Par **morobar**, le **23/02/2020** à **08:07**

Bonjour,

Vous pouvez/devez commencer par faire établir une feuille d'accident du travail par l'employeur.

Après le dépôt de plainte c'est vous qui voyez en fonction des éléments probants en votre possession.

[quote]
si j'ai pas de papiers[/quote]

Si cela signifie une présence irrégulière sur le territoire français, il faut bien considérer aussi les risques que vous prenez en sortant de votre cachette.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2020** à **09:12**

Bonjour,

Effectivement, l'étranger en situation irrégulière risque une OQTF et l'employeur risque aussi des sanctions car il n'a pas le droit d'embaucher des travailleurs étrangers en situation irrégulière. Il doit obtenir une autorisation de la DIRRECT ainsi que son salarié.